

Delémont, le 28 septembre 2011

2, rue du 24-Septembre
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 50 50
f +41 32 420 50 51
secr.sic@jura.ch

Communiqué de presse

Primes d'assurance-maladie 2012: 3,1% d'augmentation en moyenne pour les assurés adultes jurassiens.

Une nouvelle hausse des primes moyennes est annoncée par les assureurs-maladie dans le Jura pour 2012, tant pour les adultes (3,1%) que pour les jeunes (5,2%). Seule la prime moyenne pour les enfants restera stable (- 0,1%), Bien que modérée, les hausses annoncées pour les adultes et les jeunes sont supérieures aux hausses moyennes suisse et ne sont pas justifiées aux yeux des autorités sanitaires jurassiennes. Des mesures claires permettant de connaître les effets des modifications légales de 2012, notamment le nouveau régime de financement des hôpitaux, sont attendues par le Département jurassien de la santé.

Les hausses de primes 2012 annoncées par les assureurs et approuvées par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) restent modérées avec +2,2% en moyenne sur l'ensemble de la Suisse pour les adultes, +4,4% pour les jeunes et +1,4% pour les enfants. Il faut toutefois se méfier des moyennes. En regardant plus précisément les chiffres, on constate des écarts énormes entre les assureurs et entre les cantons. Par ailleurs, les modèles alternatifs d'assurances (médecins de famille, telmed, HMO, etc.) proposent souvent des réductions de primes intéressantes.

Pour ce qui concerne les primes 2012 dans le Jura, il s'agira d'une hausse moyenne de 3,1% pour les adultes, qui représente une prime moyenne de 391,46 francs¹. Le Jura se situera, tout comme l'année passée au 8^e rang des cantons ayant les primes les plus élevées. Il est cependant nécessaire de rappeler les importants écarts entre les primes proposées par les assureurs. Alors que plusieurs primes restent identiques à 2011, d'autres augmentent de manière importante, à l'exemple de la CSS avec 7,9% d'augmentation. L'écart entre la prime¹ la plus basse et la plus élevée est de 180 francs par mois (147 en 2011), représentant une différence annuelle de 2'160 francs pour un adulte.

La situation pour les jeunes est toujours plus inquiétante avec 5,5% d'augmentation, soit une prime moyenne de 367,56 francs¹. En effet, en 2012 ce sont quatorze assureurs qui renoncent à proposer des primes plus basses pour la tranche d'âge des 19-25 ans par rapport à la prime adulte. Certains assureurs augmentent leurs primes¹ de plus de 10%, pouvant atteindre 50 francs supplémentaire par mois (Arcosana, EGK et CSS notamment). La différence entre la prime¹ la plus basse et la plus élevée est de 168 francs par mois (134 en 2011), représentant une différence annuelle de 2'016 francs. On doit malheureusement constater que l'écart entre les primes adultes et jeunes ne cesse de diminuer, alors que c'est justement à ce moment-là de leur vie que les jeunes coûtent le plus cher aux familles.

Pour les enfants, les primes resteront en moyenne stables en 2012 dans le Jura. Il faut toutefois interpréter ces chiffres avec précaution puisque les principaux assureurs prévoient des hausses de la prime enfant en 2012, alors que certains restent stables voire diminuent. La prime moyenne se situe à 87,22 francs¹. L'écart entre la prime¹ la plus basse et la plus élevée est de 69 francs par mois, représentant une différence annuelle de 828 francs. Il est toutefois important de souligner que des assureurs proposent des réductions de primes avantageuses pour les familles avec plusieurs enfants.

¹ prime mensuelle moyenne pour la franchise minimale et avec la couverture du risque accident

Il est important de rappeler que de nombreuses incertitudes liées au nouveau financement hospitalier et à la nouvelle compensation des risques qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2012 sont à prendre en compte pour la fixation des primes 2012. Ainsi, alors que le Département de la santé, des affaires sociales, du personnel et des communes (DSA) attend que les charges supplémentaires (estimées à plus de 5,5 millions de francs par année pour le Jura) permettent de diminuer les primes des Jurassiens, certains assureurs prévoient, au contraire, des coûts supplémentaires liés à ces mesures. L'OFSP, qui n'a pas les moyens d'intervenir auprès des assureurs pour que ceux-ci revoient leurs prévisions à la baisse, a pu néanmoins faire ce constat et nous le confirmer.

La mise en place d'un monitoring précis permettant de suivre les effets financiers réels liés aux différentes modifications légales est impérative et le DSA a rendu attentif l'OFSP sur cette nécessité. La base de données des assureurs, appelée Datenpool, telle qu'elle existe actuellement, ne permet en aucun cas de telles analyses. Par ailleurs, il est urgent que les projets de modifications légales fédérales sur les réserves et de la surveillance de l'assurance-maladie, bien qu'ils ne soient pas pleinement satisfaisants, soient mis en place.

Dans le contexte actuel, quand bien même cela ne fait qu'alimenter les effets pervers du système, la meilleure solution à court terme pour réduire ses dépenses individuelles ou de famille reste de changer d'assureurs-maladie et de se renseigner sur les différents modèles d'assurance (médecin de famille notamment). Ainsi, rapportée sur une année, l'économie annuelle potentielle en changeant d'assurance-maladie pour une famille de deux adultes et de deux enfants, dont un de plus de 18 ans, peut atteindre plus de 7'000 francs en 2012, sans changer de modèle d'assurance ou de franchise.

Le DSA rappelle aux citoyens jurassiens que la LAMal garantit la possibilité de changer librement de caisse-maladie pour la couverture de base. Un courrier de résiliation doit simplement être adressé à l'assureur actuel d'ici au 30 novembre 2011 (date de réception). Le site de l'OFSP www.bag.admin.ch contient toutes les informations utiles pour les assuré-e-s.

En annexe, le tableau des primes moyennes cantonales ainsi que les primes jurassiennes par assureur..

Personne de contact: Michel Thentz, ministre de la Santé, des Affaires sociales, du Personnel et des Communes, tél 032/420 51 03.